

## 5. — PRODUCTION INDIGÈNE

## L'INDUSTRIE INDIGÈNE AU MAROC

*Le service des arts indigènes du Maroc s'est livré à une enquête générale sur les principales industries d'art du pays. Nous publions ci-après les résultats statistiques de cette enquête et les premières conclusions auxquelles elle a donné lieu.*

## A) FÈS

## I. — ARTS DU BATIMENT.

*Pierre taillée.* — 6 patrons, 4 apprentis, soit 10 artisans. Situation stationnaire.

*Bois sculptés.* — 25 patrons, 50 apprentis, soit 75 artisans, pouvant produire deux fois plus qu'à l'heure présente. Sous l'impulsion du service des arts indigènes, l'industrie a cependant connu, au cours des dernières années un développement sans précédent.

*Mosaïque de faïence.* — 12 patrons, 30 ouvriers, soit 42 personnes, dont la production actuelle pourrait être doublée. L'utilisation de carreaux de ciment et l'importation de carreaux estampés à la machine et émaillés, à dessins arabes, portent un sérieux préjudice à la production locale.

*Bois peints.* — 10 patrons, 4 apprentis, soit 14 artisans, travaillant la plupart dans des maisons en cours de construction ou de restauration. Peu employés en raison de la situation actuelle.

## II. — ARTS TEXTILES.

*Filage de la laine.* — 600 à 700 femmes dont le rendement est considérablement limité par la mise en vente sur le marché de laines mécaniques filées au Maroc et en France. Des mesures de protection sont désirées.

*Tissage de la laine.* — 90 patrons et 270 aides, soit 360 ouvriers dans une corporation qui a connu 500 patrons et que ruineront l'importation de tissus étrangers, d'une part, et l'emploi de filés mécaniques, d'autre part, ceux-ci facilitant la surproduction : dans une journée, un artisan peut tisser 4 djellabas avec de la laine mécaniquement filée au lieu d'un avec de la laine filée à la main. La corporation désire ardemment être protégée.

*Dévidage de la soie.* — 180 hommes et 360 femmes, soit 540 personnes qui traitaient, avant l'importation de la soie artificielle, 100 kilos de soie par jour et n'en traitent plus que 1 à 4 kilos. On demande que les membres de la corporation soient seuls autorisés à vendre de la soie naturelle, à l'exclusion de tout autre chose ; on demande aussi que l'importation de la soie artificielle soit limitée.

*Retordage de la soie.* — 2 patrons et 10 apprentis, soit 12 personnes (au lieu d'une cinquantaine il y a quinze ans) traitent 2 kilos de soie par jour au lieu de 50 kilos.

*Tissage de la soie.* — 30 patrons, 50 aides, soit 80 personnes, traitant environ 30 kilos de soie par jour, alors qu'elles pourraient en utiliser 200 kilogrammes. La concurrence est due à l'importation massive de soieries étrangères, contre laquelle on désirerait être protégé.

*Teinturerie.* — 16 patrons et 30 aides, soit 46 artisans, qui pourraient teindre dix fois plus de matières textiles, mais que réduit à la portion congrue l'importation de soies artificielles teintées et la mise en vente de laines filées également teintées par des manufactures du Maroc et de l'étranger. L'importation de tissus européens et celle de colorants d'aniline lui fait également du tort. La corporation souffre beaucoup enfin des truquages dont elle est familière.

*Passementerie.* — 60 à 65 hommes, et 30 à 35 femmes, soit 90 à 100 personnes immobilisées par l'emploi prépondérant de la scie artificielle.

*Chéchias.* — 7 patrons dont la production normale pourrait être triplée. L'industrie, d'ailleurs en régression de plus en plus accentuée, est concurrencée par l'Italie et la Tunisie, cette dernière souffrant elle-même de l'importation étrangère.

## III. — ARTS DU CUIR.

*Tanneurs.* — 20 patrons, 80 ouvriers, soit 100 personnes, qui ont travaillé longtemps avec des salaires très rémunérateurs, mais commencent par être concurrencées par une production venant d'autres villes de l'intérieur (Mogador) et de l'étranger.

*Coussins de cuir.* — 150 patrons, 150 aides ou apprentis, soit 300 personnes, qui de 1925 à 1932 ont connu, grâce à la propagande du service des arts indigènes, une prospérité assez remarquable, mais dont la production, qui devient trop abondante, gagnerait à être de meilleure qualité. La corporation demande d'ailleurs quelque surveillance.

*Ceintures.* — 40 patrons et 40 ouvriers, soit 80 personnes, qui pourraient produire six fois plus si la puissance d'achat de la clientèle n'était pas diminuée. Trois artisans, envoyés par le prévôt des marchands, demandent que la corporation soit surveillée et qu'on réprime les malfaçons. Les restrictions apportées depuis six ans aux fêtes et surtout aux mariages ont eu pour effet de faire tomber en désuétude l'usage et la confection du somptueux et riche décor des mariages (haïtis, coussins et bordures de matelas brodés d'or).

*Babouches brodées.* — 150 patrons et 150 aides, soit 300 personnes, dont la production est actuellement réduite au tiers de ce qu'elle était naguère ; les droits d'importation à l'entrée au Sénégal sont trop élevés ; les malfaçons ont été trop fréquentes ; l'usage de souliers importés et à bas prix s'étend peu à peu ; les marchands qui approvisionnent les touristes ou qui vont commercer en France ne recherchent que des produits inférieurs, une surveillance s'impose.

*Repoussage du cuir.* — 18 patrons et 18 aides, soit 36 personnes habitant Fès, sans compter 150 ouvriers Jebala, qui travaillent en dehors de la ville mais viennent y vendre leurs produits. La situation de cette industrie toute nouvelle, actuellement déficitaire, est aggravée par l'emploi de cuirs étrangers et par une production trop souvent médiocre. On demande l'institution d'un contrôle de la matière première et de la fabrication.

*Dorure sur cuir.* — 32 patrons et 36 aides, dont quelques femmes, soit 68 personnes. La création de cette industrie est presque tout entière à l'actif du service des arts indigènes, mais l'emploi d'or importé, mince et de qualité inférieure, commence à avilir la production. On réclame une surveillance.

*Reliure.* — 12 patrons et 6 aides, soit 18 artisans, de formation récente. La situation, qui fut particulièrement florissante au cours des dernières années, est rendue plus pénible par l'emploi de cuirs et de feuilles d'or importés et par la confection de produits insuffisamment soignés. La protection des produits locaux est désirée.

## IV. — ARTS CÉRAMIQUES.

*Poteries blanches.* — 15 patrons, 5 aides, soit 20 personnes. Situation stationnaire, mais baisse des salaires.

*Poteries émaillées.* — 14 patrons, 35 aides, soit 49 personnes, qui ont ressenti longtemps les bienfaits effets du service des arts indigènes, mais sont concurrencés par l'importation de nombreux ustensiles en tôle galvanisée, en fer battu et émaillé, en porcelaine et en faïence.

## V. — ARTS DU MÉTAL.

*Forgerons.* — 40 patrons, 80 apprentis, soit 120 artisans. Situation déficitaire par suite de l'importation de la quincaillerie étrangère : clous, serrures, cadenas, chaînes, etc.

*Armurerie.* — 11 patrons, 15 apprentis, soit 26 artisans, à peu près sans emploi. Ces ouvriers se sont orientés les uns vers la fabrication d'ouvrages en fer forgé, les autres d'appareils de tissage dont l'activité se restreint elle-même chaque jour.

*Dinandiers.* — 130 patrons, 200 apprentis, soit 330 personnes, chiffre infiniment plus élevé qu'autrefois grâce aux efforts du service des arts indigènes. L'importation de bouilloires en tôle galvanisée porte toutefois un grave tort à l'industrie qui est, en outre, encombrée d'une foule d'artisans médiocres. Les meilleurs ouvriers réclament la réorganisation de la corporation et plus de probité technique.

*Bijouliers.* — 60 patrons et 21 aides, soit 81 ouvriers israélites, dont la production est à peu près nulle.

*Batteurs d'or.* — 1 patron qui pourrait produire trois fois plus, cependant que 10 autres ont pu vivre de leur métier au cours des dernières années grâce à la rénovation de la reliure provoquée par le service des arts indigènes. La concurrence serait surtout faite par l'étranger (Allemagne et Italie), dont les fournitures donnent d'ailleurs de médiocres résultats en reliure et en maroquinerie.

## VI. — DIVERS.

*Musiciens.* — 10 maîtres et 50 aides hommes, 7 maîtresses et 28 aides femmes, soit 95 professionnels. Situation stationnaire, mais souffrant un peu de la baisse des honoraires.

En tout, pour Fès, 1.900 patrons et 2.100 aides ou apprentis, soit : 4.000 artisans.

## B) MEKNÈS

## I. — ARTS DU BATIMENT.

*Menuiserie et charpente.* — 40 patrons, 70 ouvriers, soit 110 personnes. La corporation plus nombreuse qu'autrefois (elle ne comptait alors que vingt-cinq patrons), souffre cependant de la substitution, aux plafonds traditionnels, du coulage de dalles en ciment armé. L'emploi des machines-outils contribue également à réduire le travail des scieurs de long et des menuisiers.

*Sculpteurs sur plâtre.* — 7 artisans (au lieu de 30 autrefois), auxquels la sobriété décorative actuellement à la mode laisse peu de travail.

*Mosaïstes.* — 7 patrons et 14 aides, soit 21 artisans, au lieu de 35 autrefois, ne travaillant que 5 ou 6 jours par mois. Dans les premiers temps du Protectorat, les mosaïstes connurent quelque prospérité, car ils trouvaient à s'employer dans les constructions nouvelles, mais la substitution à la mosaïque marocaine de carreaux de faïence d'origine espagnole ou de carreaux en ciment, par exemple au nouveau mellah, substitution qui se généralise, leur porte le plus grand préjudice. Lors de la restauration du palais Jamaï, en 1933, le service des arts indigènes leur a fait faire pour 20.000 francs de travaux, mais c'est là un effort passager qui n'aura pas de lendemain.

## II. — ARTS TEXTILES.

*Tisserands.* — 60 patrons et 60 ouvriers, soit 120 individus. Les tisserands se plaignent de la concurrence déjà ancienne des tissus européens, et de celle, plus récente, des tissus japonais. Les neuf dixièmes des membres de la corporation seraient sans ressources.

*Couturiers.* — 100 ouvriers et 100 apprentis, soit 200 personnes. La crise actuelle serait seule responsable du ralentissement de l'activité.

*Tailleurs.* — 40 ouvriers et 60 apprentis, soit 100 individus, dont le travail se raréfie de plus en plus et serait atteint par l'introduction sur le marché de passementerie étrangère à bas prix.

*Tissage aux cartons.* — 4 artisans (au lieu de 7) qui travaillent à domicile n'ayant plus les moyens de tenir boutique. Ils demandent l'interdiction de l'entrée au Maroc, des tresses, cordonnets et doublures d'origine étrangère.

*Tapis.* — 30 tisseuses, 64 apprentis, soit 94 ouvriers. C'est une industrie d'introduction récente à Meknès, due aux efforts du Protectorat. Cependant, les affaires diminuent. Le principal producteur qui fabriquait pour une centaine de milliers de francs par an, pense qu'en dehors de la crise, l'imitation par Tlemcen des tapis du type Beni-M'Guild nuit au commerce des tapis marocains. Il exprime le désir de voir élever le chiffre du contingent des tapis à admettre en France sous le régime de la franchise de droits de douane.

*Broderies.* — La plupart des femmes de la bourgeoisie brodent, tendant cependant à négliger le style local pour adopter celui de Rabat ou de Fès. Le service des arts indigènes en a fait confectionner pour 7.000 francs en 1933.

*Teinturiers.* — 2 ouvriers, très atteints par la concurrence des fils teints et des couleurs d'aniline.

## III. — ARTS DU BOIS.

*Bois peints.* — 2 patrons, 2 aides, soit 4 ouvriers, comme il y a cinquante ans. Mais il y en eut le double, il y a une dizaine d'années, lors des travaux de restauration des monuments historiques de Meknès et de la construction de la mosquée de Paris. Au cours des dernières années, l'inspection régionale a passé de nombreuses commandes aux peintres qui ont gagné parfois jusqu'à 50 et 75 francs par jour, mais ont abusé de la situation en continuant à exiger de hauts prix. La juste mesure n'est pas le propre de tous les artisans.

*Bois sculptés.* — 6 artisans. Deux de ces artisans, formés par le service des arts indigènes, sont originaires des lebala. Ils ont instruit une trentaine d'apprentis qui, pendant la saison touristique, travaillent sans arrêt, gagnent de 5 à 10 francs par jour, donnant en outre du travail à 6 menuisiers. L'un de ces artisans a vendu, lors d'une exposition récente à l'inspection régionale, pour 20.000 francs de meubles sculptés. La même inspection vient de lui transmettre pour le compte du contrôle civil d'El-Hajeh, une commande de 8.000 francs de meubles. La situation est bonne.

*Bois tournés.* — 3 patrons travaillant seuls, au lieu des 7 patrons et 25 artisans d'autrefois. Le matériel de filage qu'ils fabriquaient naguère (rouets, fuseaux, etc.) tombe en désuétude par suite de l'achat de laines mécaniquement filées. La substitution du fer forgé aux moucharabys de bois leur a également nuï.

*Boisseliers.* — 36 patrons et 25 apprentis, soit 61 ouvriers. Dans le nombre, deux artisans ont pu être orientés par le service vers la confection de petits objets sculptés à plein bois ; leur situation est aussi bonne que possible. Les autres souffrent de l'importation des manches d'outils européens.

*Vanniers.* — 17 patrons, au lieu de 20 à 25. Ne font plus les grandes corbeilles en roseaux, pour la réserve des grains, qui peu à peu sont remplacées par des sacs européens. Ils confectionnent de moins en moins des barrières en roseaux qui sont remplacées par des barrières en fil de fer, en bois ou en ciment armé. Ils désiraient l'interdiction, comme autrefois, des intermédiaires entre eux et les propriétaires des jardins pour la vente des roseaux.

## IV. — ARTS DU CUIR.

*Bourellerie.* — 26 patrons et 5 apprentis, soit 31 artisans (au lieu des 46 d'autrefois) qui imputent à l'extension de l'automobile la réduction de leur travail.

*Cuir brodé.* — 25 patrons et 10 ouvriers, soit 35 artisans, que les soins du service des arts indigènes ont soustraits jusqu'ici aux effets trop rudes de la crise. Production : 100.000 francs.

*Babouches.* — 65 patrons et 45 ouvriers, soit 110 artisans, durement frappés par l'importation de chaussures étrangères.

## V. — CÉRAMIQUE.

*Potiers.* — 35 patrons et 60 ouvriers, soit 95 artisans, demandant que la vente de leurs produits se fasse comme autrefois à la criée et dans le quartier des potiers.

## VI. — ARTS DU MÉTAL.

*Forgerons.* — 17 patrons et 30 ouvriers, soit 47 artisans, chômant en partie. Ils se plaignent du prix élevé du charbon, des taxes municipales et des locations. Ils souffrent plus encore des effets de la concurrence européenne en matière de quincaillerie.

*Fabricants d'étriers et d'accessoires de sellerie.* — 6 artisans qui demandent l'institution de taxes très élevées sur les articles de sellerie inspirés de modèles indigènes, boucles notamment, à l'importation.

*Chaudronniers.* — 10 patrons, 10 ouvriers, soit 20 artisans, qui demandent l'institution de fortes taxes sur la vaisselle de tôle d'origine étrangère. Le service des arts indigènes cherche à leur ouvrir des débouchés dans la chaudronnerie d'art.

*Lanternes.* — 20 artisans (au lieu des 40 d'autrefois) ne percevant plus que des salaires très réduits : les lanternes étant abandonnées partout par suite du nouvel éclairage des rues.

*Bijouterie.* — 29 patrons et 25 ouvriers, soit 54 artisans, tous israélites, ayant peu de travail. D'après le chef de la corporation, les indigènes tendraient à préférer le luxe des vêtements à celui des bijoux.

## VII. — MUSIQUE.

*Musettes et tambours.* — Sur la demande des notables, interdiction aurait été faite aux joueurs de musette et de tambour d'exercer leur métier. 4 joueurs de musette et 4 tambourinaires sont ainsi privés de leur ancien gagne-pain.

*Musiciennes et chanteuses.* — 11 maîtresses et 55 apprenties, soit 66 personnes, que les notables paraissent d'ailleurs écarter de plus en plus de leurs cérémonies. L'une des musiciennes demande l'interdiction du phonographe.

En tout, pour Meknès, 598 patrons, 635 aides ou apprentis, soit 1.233 artisans.

## C) MARRAKECH

## I. — ARTS DU BATIMENT.

*Maçons.* — 150 patrons, 300 ouvriers, soit 450 individus, dont le travail se réduit depuis 1928.

*Briquetiers.* — 40 patrons et 75 ouvriers, soit 115 individus fabriquant 300.000 briques par an, dont la moitié pour les besoins européens. L'emploi du ciment, d'une part, de briques mécaniquement faites, d'autre part, n'est pas fait pour servir les intérêts de l'industrie.

*Menuisiers.* — 40 patrons, 50 ouvriers, soit 90 artisans, qui trouvent surtout leur emploi dans le bâtiment. Leur activité a, toutefois, un champ d'action moins étendu depuis que plafonds et terrasses se font en ciment armé. Le service des arts indigènes a heureusement orienté quelques artisans habiles dans la fabrication de menus objets pour Européens (tables, tabourets, étagères, etc.).

*Mosaïque et enduits décorés.* — 20 patrons et 20 ouvriers, soit 40 artisans, qui, depuis quelques années, ont travaillé surtout pour le pacha (par an : 2.000 mètres carrés de mosaïque et 60.000 mètres carrés de dessins). En raison de son prix, la mosaïque est généralement remplacée par le carrelage moderne, à dessins européens.

*Travail du plâtre.* — 100 patrons et 100 ouvriers, soit 200 artisans, dont un certain nombre travaillent dans l'une des casba du Glaoui à Telouet. On désire-rait que dans les édifices administratifs de toutes catégories, les techniques d'art marocain fussent davantage employées.

## II. — ARTS TEXTILES.

*Tissage de la laine.* — 70 patrons et 25 apprentis, soit 95 artisans, dont la production recule chaque jour devant la production étrangère.

*Travail de la soie.* — 70 personnes dont la production est contrebalancée par l'importation étrangère.

*Teinture.* — 20 ouvriers et 20 aides, soit 40 personnes, utilisant surtout des produits minéraux de mauvaise qualité (exception faite pour les laines à tapis).

## III. — ARTS DU CUIR.

*Tannerie.* — 200 patrons et 200 aides, soit 400 ouvriers, traitant près de 30.000 peaux par an, d'assez bonne qualité. La situation est rendue difficile par suite de l'importation de certaines chaussures étrangères.

*Babouches.* — 700 patrons et 600 aides ou apprentis, soit 1.300 personnes, fabriquant annuellement 360.000 paires de babouches dont l'écoulement devient difficile par suite de la concurrence active de chaussures en caoutchouc et en toile. En cherchant à lutter par les bas prix, la fabrication locale, utilisant des matières de second ordre et soignant moins le travail, a encore aggravé la situation.

*Babouches brodées.* — 200 artisans hommes et femmes, brochant annuellement 50.000 paires de babouches. Situation déficitaire.

*Sellerie indigène.* — En voie de régression.

*Maroquinerie.* — 230 patrons et 340 aides, soit 570 ouvriers, fabriquant des ceintures et des sacs pour indigènes et toutes sortes d'autres ouvrages à l'usage européen. L'action du Protectorat, en ouvrant le marché européen aux ouvriers du cuir (babouchiers et selliers), leur a rendu les plus utiles services.

## IV. — CÉRAMIQUE.

*Poteries.* — 16 patrons et 16 ouvriers, soit 32 artisans, sans compter ceux des environs très nombreux. Fabriquent près de 30.000 pièces par an, mais sont durement contrebalancés par l'emploi d'ustensiles en fer blanc, en tôle émaillée, en fer battu, de vieux bidons à huile et à pétrole, etc.

## V. — ARTS DU BOIS.

*Décor du bois.* — 20 patrons, 25 aides ou apprentis, soit 45 ouvriers, fabriquant surtout des tables ou décorant des plafonds, des portes et des fenêtres, que le ralentissement de la construction met partiellement en chômage.

*Tourneurs.* — 10 ouvriers, 15 aides, soit 25 artisans, dont la production adaptée à des usages européens, trouve des débouchés faciles.

*Vanniers.* — 10 patrons, 15 aides, soit 25 ouvriers, dont la situation est stationnaire.

## VI. — ARTS DU MÉTAL.

*Forgerons.* — 200 patrons, 400 aides, soit 600 individus, dont certains travaux sont concurrencés par l'importation étrangère : chaînes, serrures, cadenas, clefs, etc.

*Dinanderie.* — 41 patrons et 42 aides, musulmans et israélites, soit 83 artisans dont la fabrication (bouilloires, réchauds, chandeliers et plateaux de cuivre) est frappée par la crise, mais souffre surtout de l'importation de bouilloires en tôle galvanisée.

*Ferblanterie.* — 23 patrons et 35 aides, soit 58 artisans, fabriquant annuellement plus de 100.000 lanternes dont l'usage tombe en désuétude dans tous les milieux où pénètre la lumière électrique.

*Etriers.* — 3 artisans que n'arrivent plus à occuper en permanence les demandes des gens du Makhzen.

*Armes.* — 8 patrons, 3 apprentis, soit 11 ouvriers, qui ne trouvent désormais plus d'emploi, depuis la pacification définitive, que dans la réparation de quelques armes de fantasia.

*Bijouterie.* — 70 patrons et 30 apprentis, musulmans et israélites, soit 100 artisans, touchés, d'une part, par la crise générale, d'autre part, par la concurrence de bijoux importés, fabriqués à Eibar (Espagne), imités de modèles marocains et qu'achètent bien volontiers les Européens.

#### VII. — MUSIQUE ET THÉÂTRE POPULAIRE.

*Musiciens, chanteurs et conteurs.* — 200 musulmans et israélites environ, dont la situation est stationnaire.

*Musiciennes et chanteuses.* — 100 femmes, surtout musulmanes. Situation en légère régression.

En tout, pour Marrakech, 2.500 patrons et 2.300 ouvriers, soit 4.800 artisans.

#### D) SALÉ

##### I. — ARTS DU BOIS.

*Menuiserie et ébénisterie.* — 60 patrons, 90 aides ou apprentis, soit 150 artisans, souffrant aujourd'hui du chômage après avoir connu, au cours des dix dernières années, grâce à la propagande du Protectorat, une réelle prospérité.

##### II. — MÉTAUX.

*Ferronnerie.* — 14 patrons, 25 apprentis, soit 39 ouvriers, ne travaillant plus que deux ou trois jours par semaine : leurs articles étant concurrencés par la quincaillerie étrangère, qu'on dit surtout originaire d'Allemagne.

*Bijouterie.* — 7 patrons et 2 aides, soit 9 ouvriers, dont les produits sont concurrencés par l'étranger. On demande une taxe à l'importation.

##### III. — ARTS DU CUIR.

*Tannerie.* — 15 patrons qui, ici, souffrent plus que partout ailleurs de l'importation de chaussures étrangères.

*Babouches.* — 45 patrons et 25 aides, soit 70 ouvriers, qui se trouvent dans une situation alarmante pour la même raison que les tanneurs. Leur production est réduite de 80 pour 100. On réclame des taxes à l'importation.

##### IV. — ARTS TEXTILES.

*Tissage.* — 30 patrons ne recevant presque plus de commandes. 2 tisseurs sur 30 travaillent à tour de rôle, à des prix de revient plus élevés que ceux du tissage mécanique de Rabat et de Fès. La détresse est profonde, la corporation ne comptant plus que de vieux artisans incapables d'exercer d'autres emplois.

*Tapis et hanbels.* — 42 hommes et 400 femmes, soit 442 artisans, nombre beaucoup plus élevé qu'autrefois, dont l'activité, constamment accrue, grâce à sa bonne fabrication, n'a subi jusqu'ici aucun arrêt. Nul plus qu'ici, les directives du service des arts indigènes s'exerçant sur l'exécution, la teinture, le dessin, n'ont eu de plus efficace influence. Production du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 1934 : 3.950 mètres carrés de tapis entièrement faits avec des laines teintées aux couleurs végétales. Production annuelle de hanbels : 1.300 pièces.

*Broderies.* — La broderie de soie sur étoffes, qui était l'une des productions féminines les plus originales de Salé, tombe en désuétude en dépit des efforts combinés par le service des arts indigènes et par l'école de filles musulmanes : le goût de plus en plus marqué pour des étoffes ornées, d'origine étrangère, à prix beaucoup moins élevé, est la cause de cet anéantissement.

*Nattes.* — 40 patrons, 150 apprentis, soit 190 artisans, fabriquant environ 150 mètres carrés par atelier et par mois. Cette industrie, qui a vu doubler en dix ans son effectif, est en ce moment stationnaire, mais non en péril.

*Couturiers.* — 40 patrons, 120 apprentis, soit 160 personnes qui chôment en partie.

*Teinturiers.* — 2 patrons inactifs, concurrencés par la vente de fils teints.

*Corderie.* — 1 patron, 4 apprentis, soit 5 personnes, au lieu des 20 patrons d'autrefois, résultat de l'importation de ficelle mécaniquement préparée. On exprime le désir de voir obliger les fabricants de nattes et de babouches à se servir de ficelle indigène, ou de voir frapper de droits de douane assez élevés la ficelle importée.

En tout, pour Salé, 296 patrons, 816 aides ou apprentis, soit 1.112 artisans.

#### E) SAFI

*Potiers.* — 12 patrons, 52 ouvriers et apprentis, soit 64 artisans, dont la production annuelle s'élève à environ 500.000 francs. L'activité, qui était insignifiante au début du Protectorat, s'est considérablement développée jusqu'en 1928. En même temps, elle s'est fait un nom. Elle est actuellement stationnaire.

En tout, pour la principale industrie d'art de Safi, 12 patrons, 52 ouvriers, soit 64 artisans.

#### F) MOGADOR

*Menuisiers-marqueteurs.* — 66 ouvriers et 43 apprentis, soit 109 personnes, dont la production trouve des débouchés, surtout chez les Européens. Elle gagnerait toutefois à être améliorée par l'emploi de matériaux bien secs, et la réorganisation et la surveillance de la corporation ; des prêts aux meilleurs artisans seraient également nécessaires.

*Bijouliers.* — 48 artisans et 3 apprentis, soit 51 personnes, dont la production s'écoule, à peu près à parts égales, entre les indigènes, les Européens du Maroc, des touristes et l'expédition à l'étranger. On préconise la création d'une caisse de prêts et la diminution de la taxe de garantie.

En tout, pour les principales industries d'art de Mogador, 114 patrons, 46 aides ou apprentis, soit 160 artisans.

#### G) RABAT

*Tissage des tapis.* — 153 maîtresses et 610 aides et apprenties, soit 763 ouvrières, travaillant sur 300 métiers, fabriquant annuellement 4.000 tapis d'une surface de 20.000 mètres carrés, ce qui représente environ le tiers de toute la production marocaine de tapis à haute laine et à points noués. La consommation des indigènes est estimée à 5 %, celle des Européens du Maroc à 10 %, celle des touristes à 15 % ; le reste, 70 %, est expédié à l'étranger.

Comme à Salé, l'accroissement de la production des tapis de Rabat ne cesse de s'accroître. Il fait même craindre la surproduction si de nouveaux débouchés ne s'offrent à l'extérieur ou si la métropole n'élargit pas le contingent.

*Autres industries.* — La municipalité de Rabat vient d'ouvrir une enquête dont les résultats ne sont pas encore connus.

#### TOTAUX GÉNÉRAUX

#### RÉCAPITULATION

Fès	1.900	2.100	soit	4.000	artisans.
Meknès	598	635	—	1.233	—
Salé	296	816	—	1.112	—
Safi	12	52	—	64	—
Mogador	114	46	—	160	—
Rabat	153	610	—	763	—
	3.073	4.259	—	7.332	—

#### CONCLUSIONS

Conduite par le service des arts indigènes et avec les moyens dont il dispose, la présente enquête ne pouvait guère se préoccuper que des industries d'art. On ne s'étonnera donc pas si elle passe sous silence la plupart des industries communes dont l'intérêt —

on s'empresse de le reconnaître — n'est pas moins grand. Toutefois, elle a cru devoir faire place à celles de ces dernières qui, d'une manière plus ou moins directe, participent à l'activité artistique. C'est ainsi qu'à côté du tissage des tapis, il a été tenu compte du filage et de la teinturerie, et qu'en regard de la broderie sur cuir, mention a été faite du tannage des peaux. Il était difficile en effet de ne pas comprendre dans les mêmes préoccupations les industries connexes pouvant présenter des raisons communes de déchéance ou de prospérité.

En l'état actuel, il n'était pas nécessaire d'envisager un recensement au sein des tribus où la vie, patriarcale ou champêtre, laisse si peu de place, en dehors de l'élevage et des travaux agricoles, au travail manuel proprement dit. A part le filage et le tissage, apanage de la femme à l'intérieur et pour les besoins de la famille, on ne trouve dans ces milieux qu'une fabrication céramique très spéciale (exercée par des femmes dans le Nord et par des hommes dans le Centre et le Sud), que quelques installations rudimentaires pour la teinture, et pour la forge et la bijouterie, des ateliers plus répandus et plus actifs ; tous organismes très primitifs et qui pour la plupart appartiennent à des groupes ethniques différents et généralement méprisés de celui dans lequel ils vivent.

Le troc qui, en tribu, fut longtemps le seul moyen d'échanges, n'a pas complètement disparu. Le commerce y est encore rudimentaire. Mais avec la sécurité et l'usage de la monnaie, le Protectorat y a introduit des mœurs nouvelles. Par une active propagande en faveur des tapis berbères, par exemple, il a décidé un nombre déjà grand de femmes à se livrer à la confection d'ouvrages, qui, une fois vendus, leur permettent de se procurer des objets qu'auparavant elles n'auraient jamais pu acquérir.

Toutefois, le véritable siège de l'activité artistique, partout industrielle et commerciale, est dans les villes. Non dans les vieux centres ruraux, fussent-ils rénovés comme Taza, Sefrou, Ouezzane, ni même dans des cités de développement récent comme Port-Lyautey, Fedala ou Casablanca, mais dans les capitales riches d'histoire et d'art comme Fès, Meknès, Rabat-Salé, Marrakech, ou dans de plus modestes bourgades comme Safi et Mogador qui conservent quelque souvenir du passé.

C'est au fond de ces cités que des milliers d'hommes façonnent en silence et sans fièvre, exclusivement à la main et de merveilleuse façon, des objets dont une civilisation vieille et simple, non dépourvue de raffinement, a dicté l'usage, la forme et le décor. Généralement réunis dans des souks spécialisés, plus rarement dispersés dans leurs demeures, ils représentent peut-être le vingtième de la population citadine par leur effectif propre, et le quart ou le cinquième par l'ensemble de leurs familles.

Il n'y a plus, à proprement parler, de véritables équipes de travail. La corporation, qui, autrefois, fut un élément d'ordre et d'autorité, est complètement désorganisée. Pour un patron, on compte à peine un ouvrier et un apprenti. Encore ceux-ci s'affranchissent-ils très vite, beaucoup trop vite de leur tutelle momentanée : dans la plupart des cas, ils se livrent, sans en être empêchés, à l'exercice du métier bien avant d'avoir réuni le minimum indispensable de garanties au triple point de vue de la moralité, de l'expérience et des moyens pécuniaires. Il va de soi que la qualité de la production et la sincérité des transactions souffrent d'un état de choses aussi anarchique.

Ainsi, sans direction et sans soutien, impuissant et désarmé, peu apte à changer de métier, l'artisanat citadin a vu peu à peu diminuer, parfois disparaître, son activité et ses ressources.

En même temps, à l'abri d'une sécurité dont la France a fait tous les frais, et d'un régime qui ouvrait également la porte à tous (au détriment de la nation protectrice comme à celui de la nation protégée), la

concurrence étrangère, qui s'était déjà fait sentir longtemps avant l'établissement du protectorat, a pu s'exercer sans entrave.

Le résultat est qu'à l'heure actuelle, l'activité des industries du bâtiment, du mobilier et du vêtement est réduite au dixième de ce qu'elle fut en des temps meilleurs, que des milliers de fileuses, de tisserands, de brodeuses, de couturiers, de cordiers, de ferronniers, de menuisiers, de sculpteurs sur plâtre et sur bois, sont aujourd'hui à peu près sans travail.

A part le tissage des tapis, la maroquinerie sous ses diverses formes, et la dinanderie, qui bénéficient d'une prospérité autrefois inconnue, la plupart des industries indigènes sont dans un état désespéré.

Des faits récents comme le dumping japonais et la crise mondiale, qui ont provoqué une brusque diminution du pouvoir d'achat des indigènes, des Européens et du tourisme, y mettent le comble. Elle est trop grosse de conséquences pour qu'on ne s'applique pas à y porter remède.

La situation privilégiée dans laquelle se trouvent les principales industries d'art est un exemple à méditer. Depuis quinze ans, ces industries sont, en effet, l'objet de soins particuliers. Pour leur rénovation, le Protectorat a constitué des collections et formé de nouvelles équipes ; faisant procéder à l'exécution d'objets neufs, ils les a entourés d'une propagande active non seulement au Maroc mais encore en France et à l'étranger ; prenant enfin des mesures dans le but d'assurer la probité de la fabrication et des transactions en matière de tapis, il a remis la clientèle en confiance : autant de dispositions dont la dernière, tendant à la moralisation de la fabrication et des échanges, est peut-être primordiale.

C'est, au surplus, en raison de cette garantie, doublée de l'engagement du Protectorat de n'encourager que la production d'objets de caractère vraiment indigène, que la métropole a consenti l'exonération de droits de douane en faveur des tapis marocains, à leur entrée en France, dans les limites d'un contingentement qu'on pourrait souhaiter plus largement ouvert, mais dont on ne peut nier les utiles effets.

Dans le but de conférer les mêmes garanties à d'autres produits, le service des arts indigènes vient de mettre à l'étude de nouvelles dispositions qui détermineraient, sans équivoque possible, par une estampille d'Etat analogue à celle des tapis, le caractère spécifique et le bon aloi de ces mêmes produits.

D'autres réformes sont encore suggérées. Le vœu le plus général réside dans l'établissement d'une taxe sur les marchandises à l'importation, taxe assez élevée sur celles qui nuisent trop à la production indigène, prohibitive sur celles qui imitent cette production ou s'en inspirent.

On exprime aussi le désir de voir soulager l'artisanat de taxes, surtout municipales, qui purent être légitimes en des temps plus favorables mais sont devenues trop lourdes dans les circonstances actuelles.

Il n'est pas douteux qu'à l'abri de protections de ce genre, l'industrie trouverait un champ d'action plus affermi. Encore faudrait-il qu'elle pût prendre conscience d'elle-même, c'est-à-dire de ses possibilités, de ses limites et de ses moyens d'action et en informer les conseils autorisés : commissions municipales, chambres de commerce et chambres d'industrie. Cela par la voie de ses représentants naturels, les mohtasebs ou prévôts des marchands, interprètes tout désignés des corporations par l'intermédiaire de leurs amines ou syndics, et la création de chambres d'industrie.

On va répétant enfin que la prévoyance n'étant pas le fait de l'individu, doit être celui de l'Etat et que, dès que la crise s'atténuera, il conviendrait d'empêcher l'artisan de redevenir la proie du trafiquant ou de l'usurier. On y parviendrait par l'institution, dans le cadre de la corporation revivifiée et sous certaines garanties, d'une caisse de prêts industriels, parallèle à la caisse de prêts agricoles.

P. RICARD.